

Guide sur les régimes d'assurance maladie provinciaux élaboré par Green Shield Canada en date de janvier 2016.

Voir la REMARQUE plus bas avant de consulter ce guide.

Nouvelle-Écosse

www.novascotia.ca

Médicaments sur ordonnance

La Nouvelle-Écosse offre aux résidents admissibles, par l'entremise de divers programmes, une couverture pour les médicaments et les appareils inscrits sur le Formulaire de la Nouvelle-Écosse.

Programmes Pharmacare de la Nouvelle-Écosse :

Programme Pharmacare pour les aînés : Le programme Pharmacare pour les aînés prévoit le remboursement des médicaments et appareils inscrits comme admissibles au programme sur le [Formulaire de la Nouvelle-Écosse](#). Pour être admissible à ce programme, il faut répondre aux critères suivants :

- Être résident permanent de la Nouvelle-Écosse;
- Être âgé de 65 ans et plus;
- Avoir une carte d'assurance-maladie de la Nouvelle-Écosse, et
- N'avoir aucune assurance-médicaments au titre de tout autre régime ou programme.

Les personnes âgées cotisent au programme Pharmacare pour les aînés de deux façons – en payant une prime selon le revenu et le nombre de mois restant dans l'année de régime (du 1^{er} avril au 31 mars) et en payant une quote-part de 30 % du coût total de chaque ordonnance. La prime et la quote-part ont un maximum annuel et, dans certains cas, des exceptions s'appliquent. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [guide d'information sur le programme Pharmacare pour les aînés \(Seniors' Pharmacare Program – Information Booklet\)](#) . Une personne qui est titulaire d'une assurance-médicaments privée ou d'une autre assurance publique n'est pas admissible au programme.

Programme Pharmacare familial de la Nouvelle-Écosse : Le programme Pharmacare familial de la Nouvelle-Écosse est un régime d'assurance-médicaments provincial conçu pour aider les Néo-Écossais à payer leurs médicaments sur ordonnance. Ce programme prévoit le remboursement du coût des médicaments aux familles qui n'ont pas d'assurance-médicaments ou dont les ressources financières sont insuffisantes. Les personnes ayant une carte d'assurance-maladie de la Nouvelle-Écosse peuvent s'inscrire. Les médicaments qui sont couverts sont ceux qui figurent sur le Formulaire de la Nouvelle-Écosse. Il n'y a aucune prime à verser. Tous les bénéficiaires

doivent payer une partie du coût de certains médicaments et appareils sur ordonnance couverts par le programme. La quote-part annuelle (habituellement 20 %) et la franchise sont plafonnées à un certain pourcentage du revenu familial et selon la taille de la famille. Année de régime : du 1^{er} avril au 31 mars

Drug Assistance for Cancer Patients (assurance-médicaments pour personnes atteintes

du cancer : Le programme vise à aider les Néo-Écossais à faible revenu qui n'ont pas une assurance-médicaments et qui sont atteints d'un cancer. Les médicaments inscrits sur le [Formulaire de la Nouvelle-Écosse](#) sont remboursés. Mentionnons entre autres les agents chimiothérapeutiques, les médicaments contre la douleur, les agents antiémétiques et les laxatifs utilisés dans le cadre d'un traitement par opioïdes à long terme. Certains médicaments sont considérés comme des médicaments d'exception et doivent être demandés par un prescripteur pour être approuvés. Les patients couverts ne paient pas leurs médicaments.

Palliative Home Care Drug Program (médicaments pour soins palliatifs au domicile) : Ce programme couvre le plein coût des médicaments utilisés pour des soins de fin de vie à domicile. La liste des médicaments couverts aux termes du programme se fonde sur les Normes de référence pancanadiennes en matière de soins palliatifs à domicile

Department of Community Services Pharmacare Ce programme rembourse les médicaments sur ordonnance aux :

- Bénéficiaires de l'aide sociale (y compris les bénéficiaires du programme Extended Pharmacare et Transitional Pharmacare)
- Personnes handicapées (bénéficiaires des Services for Persons with Disabilities)
- Enfants aux soins de l'aide sociale à l'enfance par l'entremise d'un bureau de district du ministère des Services communautaires ou de Children's Aid Society/Family and Children's Services
- Bénéficiaires à faible revenu du programme Pharmacare pour enfants

Le programme Pharmacare assure le paiement des médicaments et fournitures inscrits sur le Formulaire de la Nouvelle-Écosse.

Tous les programmes Pharmacare de la Nouvelle-Écosse sont des payeurs de dernier recours.

Analyses de laboratoire et tests de diagnostic

Patients hospitalisés seulement.

Hospitalisation	Chambre standard sans frais. Une chambre à deux lits coûte de 80 \$ à 145 \$ par jour et une chambre individuelle, de 110 \$ à 165 \$ par jour (tarifs non imposés par la loi).
Ambulance	<p>Pour le transport nécessaire sur le plan médical d'un titulaire de la carte d'assurance-maladie de la Nouvelle-Écosse, du domicile ou du lieu de l'urgence vers un établissement de santé approuvé, des frais de service de 146,55 \$ sont facturés. Aucuns frais ne sont exigés pour le transport d'un établissement à un autre d'un résident qui possède une carte d'assurance-maladie valide. Des frais de 54,50 \$ sont exigés pour transporter une personne à l'hôpital à partir d'un établissement autorisé de soins de longue durée ou d'un établissement autorisé de soins pour bénéficiaires internes.</p> <p>Des frais supplémentaires sont imposés pour les Canadiens qui ne résident pas en Nouvelle-Écosse, ceux qui ne sont pas canadiens ou qui sont assurés par un tiers (par exemple les personnes qui ont subi un accident de voiture ou qui sont assurées par la Commission des accidents du travail ou le gouvernement fédéral).</p>
Examens de la vue	Un examen tous les 24 mois pour les personnes âgées de 9 ans et moins et de 65 ans et plus.
Lentilles intraoculaires (LIO)	Les LIO rigides standard sont remboursées une fois à vie pour chaque œil.
Soins dentaires	Pour les enfants de 13 ans et moins, la couverture comprend les obturations, deux radiographies, un examen, un nettoyage, des conseils d'hygiène buccale et des conseils de nutrition, une fois par année. La couverture prévoit également le scellement des premières molaires permanentes, une fois seulement. Pour toutes les autres personnes, certaines interventions chirurgicales (comme l'extraction de dents incluses, les chirurgies buccales et maxillo-faciales) pratiquées dans un hôpital sont assurées.
Prothèses auditives	Aucune couverture pour prothèses auditives n'est offerte par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse.

Soins infirmiers et soins à domicile	Les soins à domicile comprennent le soutien à domicile, les soins infirmiers et l'oxygénothérapie à domicile. Les services sont offerts aux personnes de tous âges selon les besoins médicaux; des frais peuvent être facturés selon le revenu et le nombre de personnes par famille.
Physiothérapie	Services rendus dans un hôpital.
Chiropratique	Aucune protection.
Podiatrie	Aucune protection.
Autres services paramédicaux	Aucune protection.
Fournitures médicales	Protection limitée pour les prothèses, l'oxygène, les fournitures pour colostomies et autres appareils d'aide, selon le revenu familial et les critères d'admissibilité.
Voyages	La plupart des soins offerts dans les hôpitaux approuvés et des soins fournis par des médecins au Canada sont couverts en vertu d'une entente de facturation réciproque. Une protection limitée est offerte en cas de soins médicaux d'urgence fournis par des hôpitaux généraux approuvés situés à l'extérieur du Canada. Aucune protection pour les services donnés en clinique externe.

REMARQUE : Green Shield Canada met à jour ces renseignements une fois par année; toutefois, le ministère de la Santé de chaque province fait sa propre mise à jour au besoin. Ce document constitue un aperçu général. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez communiquer avec le ministère de la Santé de la province concernée. GSC n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des renseignements contenus dans ce document. Celui-ci ne doit être utilisé qu'à titre de référence.